MODÈLE 033 | VENTES AUX ENCHÈRES | FICHE

Bordereau **d'adjudication**

Document remis à l'acquéreur qui confirme l'adjudication d'un lot, son prix et les frais, et vaut preuve de l'achat à l'issue de la vente.

À QUOI SERT CE MODÈLE

Le commissaire-priseur l'établit pour chaque lot adjugé et le remet à l'acheteur le jour de la vente. Il sert de base au paiement, à l'enlèvement de l'œuvre et à sa déclaration d'acquisition par le collectionneur.

AVANT DE REMPLIR

- Vérifiez que le numéro de lot et l'intitulé correspondent au catalogue ; une erreur sur le bordereau complique la preuve de l'acquisition.
- Conservez ce bordereau avec la facture : il est exigé pour déclarer l'achat de l'œuvre ou pour demander plus tard une assurance.
- Retirez l'œuvre dans le délai indiqué et contrôlez son état en présence du commissaire-priseur avant de signer la remise.

Les passages entre crochets sont à remplacer par vos informations.

TEXTE DU DOCUMENT

BORDEREAU D'ADJUDICATION

Vente : [Intitulé et date]

Bordereau n° : [Numéro]

Lot n° : [Numéro]

Acquéreur

[Nom et prénom ou raison sociale]

Pièce d’identité : [Nature et numéro]

Adresse : [Adresse]

Téléphone : [Numéro]

Plaque d’enchérisseur n° : [Numéro]

Œuvre adjugée

Désignation : [Titre, auteur, année]

Technique et dimensions : [Description]

État constaté à la remise : [Observations]

Prix

1. Prix d’adjudication : [Montant et devise]
2. Frais acheteur : [Montant ou pourcentage]
3. Taxes applicables : [Détail]
4. Total à payer : [Montant et devise]

Règlement

- Mode : [Virement / Chèque certifié / Espèces dans la limite légale]
- Échéance : [Date]
- Compte de l’étude : [Coordonnées bancaires]

Enlèvement

L’œuvre ne sera remise qu’après paiement complet. Elle peut être retirée du [Date] au [Date], à [Lieu]. Passé ce délai, des frais de garde seront facturés.

Mentions obligatoires

Le présent bordereau atteste que le commissaire-priseur soussigné a adjugé le lot ci-dessus à l’acquéreur désigné. Il n’emporte pas autorisation d’exportation. Les œuvres relevant du patrimoine culturel protégé demeurent soumises à la loi n° 2013/003 du 18 avril 2013.

Garantie du commissaire-priseur

Le commissaire-priseur garantit la conformité de l'œuvre à la description du catalogue, sous réserve des mentions portées à l'annonce. Aucune reprise n'est admise pour simple changement d'avis de l'acquéreur, sauf accord écrit du vendeur.

Pièces remises à l'acquéreur

- Exemplaire du catalogue annoté
- Certificat d'authenticité du vendeur, s'il existe
- Copie du procès-verbal pour le lot adjugé
- Reçu de paiement après règlement complet

Observations

[Précisions utiles : livraison à domicile, transporteur choisi, demande de facture au nom d'une société]

Droit de réclamation

L'acquéreur dispose de huit jours pour signaler par écrit toute erreur matérielle sur le présent bordereau, en joignant les justificatifs utiles.

Fait à [Lieu], le [Date]

Le commissaire-priseur : [Nom, qualité, signature]

L'acquéreur : [Nom, qualité, signature]

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Nom et signature

Cachet, le cas échéant